



Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.






En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

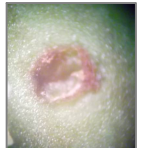
Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température* (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

*Pendant l'été il est vivement recommandé de traiter tôt le matin pour finir vers 8-9h et le soir après 19h car à **partir de 25°C il y a une perte de bouillie par volatilisation (vapeur).**

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description		Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme		Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise		Fumée s'inclinant selon la direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise		Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise		Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré		Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Mercredi 15 août	Judi 16 août	Vendredi 17 août
BASTIA	Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h		
CALVI	Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h		Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h
CORTE	Vent à 10 Km/h faiblissant à 5 Km/h à partir de 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h		Vent à 5 Km/h forçant à 10 Km/h à partir de 8h, T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h
OLETTA	Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C le matin jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h forçant à 10 Km/h à partir de 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h
PIETRALBA	Vent à 5 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h		Vent à 10 Km/h et T°C < 25°C jusqu'à 8h. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h
SAN GIULIANO	Vent à 10 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h forçant à 10 Km/h à partir de 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h jusqu'à 8h et T°C < 25°C. Ensuite T°C > 25°C jusqu'à 20h

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.



Loge d'œuf vide

D'après le BSV Arboriculture n°18 du 14 août, les conditions climatiques sont défavorables à l'activité de la mouche de l'olive : au dessus de 30°C l'activité de ponte est ralentie et il peut y avoir un taux de mortalité élevé des œufs (voir photographie ci-contre).

Ainsi, dans les pièges placés sur le réseau de surveillance les captures révèlent peu ou pas de présence du diptère dans les vergers. Le troisième vol débute ou devrait commencer dans les jours qui viennent **IL N'EST DONC PAS CONSEILLE DE TRAITER, RESERVEZ LES TRAITEMENTS POUR DES PERIODES PLUS A RISQUES** (attendre le prochain bulletin) sauf :

- Si le **nombre de mouche capturées** dans vos pièges augmente → appliquez alors un traitement préventif visant l'adulte ;
- Si vous avez eu récemment une **forte attaque avec des piqûres de ponte** et que vous n'avez pas encore appliqué de curatif → faire un traitement à base de Diméthoate ou de Thioclopride ;
- Vous utilisez une **protection minérale** à base d'argile kaolinite → renouvelez l'application si vous estimez que les olives sont insuffisamment recouvertes.

Produits autorisés sur olivier contre la mouche de l'olive : voir le bulletin d'avertissement n°2 du 17/07/12
(Site du syndicat : <http://www.oliudicorsica.fr>, "L'oléiculture en pratique").

ATTENTION AUX LIMITATIONS D'UTILISATION POUR LES SPECIALITES COMMERCIALES A BASE DE :

EN METHODE DE LUTTE PREVENTIVE

Deltaméthrine (ex : Decis...)
Sont limitées à 3 applications max. /campagne

Lambda-cyhalothrine (ex : Karate...)
Sont limitées à 2 applications max. /campagne

Lambda-cyhalothrine et Deltaméthrine sont à utiliser de préférence sur le premier vol de la mouche.

Spinosad (Synéïs appât)
Sont limitées à 4 applications max. /campagne

Kaolin (Argile blanche kaolinite)
Sont limitées à 6 applications max. /campagne

EN METHODE DE LUTTE CURATIVE

Diméthoate (ex : Rogor PIPC 400...)
Sont limitées à 2 applications max. /campagne

Thioclopride (ex : Calypso...)
Sont limitées à 2 applications max. /campagne

Informations sur la toxicologie du produit et les précautions d'emploi

Les classifications des produits sont réalisées selon :

- **Leurs propriétés physico-chimiques.** Le **symbole de danger** indique des dangers physiques et signale que le produit est dangereux. Il existe différents symboles (ex : Explosif, Facilement inflammable...). Des mentions supplémentaires peuvent préciser la nature du danger ;
- **Leurs propriétés toxicologiques** avec effets sur la santé de l'applicateur (ex : Toxique, Nocif...). Les **phrases de risques** sont associées aux symboles de danger : elles commencent par la lettre "R" et indiquent les dangers du produit à court ou long terme et les voies d'intoxication les plus dangereuses. Ainsi elles précisent la nature du danger et les précautions à prendre. **Les phrases ou conseils de prudence** : on les repère sur l'étiquette avec la lettre "S" et ils indiquent les moyens de protection de l'applicateur à utiliser et les interventions à faire en cas d'accident ainsi que le stockage et la gestion des produits. **Il existe un autre classement prenant en compte leurs effets spécifiques sur la santé** : Cancérogène, Mutagènes et Reprotoxique ou Toxique (C.M.R.).

➤ **Leurs effets sur l'environnement** (symbole "poisson").

Toutes ces propriétés figurent sur l'étiquette du produit. Entre 2010 et 2015 l'étiquetage des produits phytosanitaires va évoluer avec l'apparition de nouveaux logos (notamment les C.M.R.) pour mieux informer les utilisateurs des risques :

Les "Catégories de dangers" deviennent "Classes de dangers",
les "Phrases de risques R" deviennent "Mentions de dangers H"
et les "Phrases de sécurité S" : "Conseils de prudence P".

Pour en savoir plus :

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/classification-produits/nouvelle-classification.html>

Ne pas lire l'étiquette d'un produit phytosanitaire c'est prendre des risques !

Les produits phytosanitaires utilisables en Agriculture Biologique peuvent eux aussi être dangereux pour l'homme et l'environnement.

Notez : si on ne trouve rien d'écrit sur l'étiquette d'un produit concernant la toxicologie c'est qu'il est sans classement toxicologique. De manière générale ce type de produit est à privilégier.